



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **17 octobre 2011**

Délibération n° 2011-2553

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Villeurbanne - Lyon 7° - Oullins - Lyon 2° - Neuville sur Saône

objet : Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association de développement du commerce de Lyon 7° et Société villeurbanaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2011-2014

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Rapporteur : Monsieur Calvel

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 octobre 2011

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 19 octobre 2011

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Domenech Diana, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimefeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Brachet, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, MM. Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Imbert, Jacquet, Justet, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Morales, Muet, Ollivier, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, MM. Roche, Rousseau, Rudigoz, Schuk, Serres, Sturla, Suchet, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Arrue (pouvoir à Mme Pédrini), Passi (pouvoir à M. Réale), Charles (pouvoir à M. Buna), Desseigne (pouvoir à Mme Lépine), Mme Peytavin (pouvoir à M. Jacquet), MM. Blein (pouvoir à M. Sturla), Balme (pouvoir à M. Claisse), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Genin (pouvoir à M. Plazzi), Gillet (pouvoir à M. Geourjon), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Serres), MM. Hugué (pouvoir à M. Gignoux), Joly (pouvoir à M. Augoyard), Kabalo (pouvoir à M. Chabrier), Millet (pouvoir à M. Thivillier), Nissanian (pouvoir à M. Roche), Mme Palleja, M. Pili (pouvoir à M. Justet), Mme Roger-Dalbert (pouvoir à M. Grivel), MM. Sangalli (pouvoir à M. Suchet), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Vurpas (pouvoir à M. Crimier).

Absents non excusés : MM. Barge, Albrand, Turcas.

Séance publique du 17 octobre 2011

Délibération n° 2011-2553

commission principale : développement économique

commune (s) : Villeurbanne - Lyon 7° - Oullins - Lyon 2° - Neuville sur Saône

objet : **Schéma d'accueil des entreprises (SAE) - Schéma d'urbanisme commercial (SDUC) - Soutien à la politique de management de centre ville - Attribution d'une subvention aux associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île, Oullins centre-ville, Association de développement du commerce de Lyon 7° et Société villeurbannaise d'urbanisme pour leur programme d'actions 2011-2014**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service implantation et immobilier d'entreprises

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 octobre 2011, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le schéma d'accueil des entreprises (SAE) et sa déclinaison commerciale : le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC)

Le schéma directeur d'urbanisme commercial (SDUC) constitue le volet commerce du schéma d'accueil des entreprises. Document de référence, volontariste, établi en lien avec les chambres consulaires et le Conseil général, il fixe les grandes orientations de la politique d'urbanisme commercial sur le territoire de la Communauté urbaine de Lyon pour la période 2009 à 2015.

Le SDUC a notamment pour vocation d'aider les collectivités dans la localisation et la programmation des projets liés au commerce et sert de support à l'élaboration du plan local d'urbanisme (PLU). Il pose également les bases d'une priorisation des interventions publiques dans les dispositifs de management et d'animation des centralités commerciales. Il permet enfin aux partenaires de prioriser leurs actions tout en guidant les investissements privés (enseignes, groupes de distribution, promoteurs, investisseurs, etc.) en matière d'immobilier commercial.

L'appui au rayonnement commercial de l'agglomération ainsi que le renforcement des pôles de proximité comptent parmi les axes forts du SDUC 2009-2015. Ainsi, une des orientations majeures consiste à veiller au maintien et au renforcement des pôles commerciaux de centre-ville qui permettent, selon leur fonction, d'assurer une desserte de proximité pour les ménages ou de contribuer à l'attractivité commerciale globale de la Communauté urbaine. Pour assurer cet objectif, le management de centre-ville constitue un outil essentiel à disposition des collectivités.

Le management de centre-ville : un dispositif pour soutenir les centralités du SDUC

Concept initié au Canada, en Grande-Bretagne et en Belgique dès le début des années 1990, le management de centre-ville vise à redynamiser les cœurs de ville et constitue un mode de gouvernance permettant de fédérer les différents acteurs autour d'objectifs communs. Si le manager de centre-ville doit travailler au renforcement de l'attractivité commerciale au travers des actions de marketing au sens large, il a également un rôle important de médiation à jouer vis-à-vis des acteurs et des utilisateurs des centre-villes (collectivités, commerçants, propriétaires, actifs, chaland, habitants, etc.).

Depuis 2004, des expérimentations ont été lancées pour trois ans sur quatre communes de l'agglomération : Neuville sur Saône (2004), Saint Priest (2005), la Presqu'île de Lyon (2006) et Oullins (2007). Quatre associations de management de centre-ville de type loi 1901 se sont constituées sur ces quatre sites expérimentaux ayant pour objet la recherche de solutions concertées sur les problématiques de gestion, de promotion et de développement des centres-villes. La réalisation des programmes d'actions des quatre associations a été soutenue par la Communauté urbaine à hauteur de 10 000 € par an pour Centre Neuville (entre 2004 et 2007), 20 000 € par an pour Esprit Centre Ville (Saint Priest - entre 2005 et 2007), 15 000 € par an pour Tendance Presqu'île (entre 2006 et 2008) et 15 000 € par an pour Oullins centre ville (entre 2007 et 2009).

Bilan des expérimentations de management de centre-ville

Les résultats des actions engagées peuvent être synthétisés en cinq champs d'actions développés par les quatre sites d'expérimentation :

- amélioration de l'ambiance urbaine et du cadre d'achat : développement d'une expertise basée sur une connaissance fine du centre-ville, mise en œuvre et exploitation d'outils de gestion, carte de fidélité, recherche d'exploitants lors de salons professionnels, participation à la définition de certains aménagements d'espaces publics, etc.,
- mise en œuvre d'une stratégie de communication et de promotion : élaboration de logos, chartes graphiques, blogs, lettres d'information aux partenaires, guides shopping, sites internet etc.,
- optimisation de l'accessibilité aux commerces : plans de déplacement interentreprises, fourniture de rampes d'accès aux commerces pour les personnes à mobilité réduite, harmonisation des horaires d'ouverture des commerces, mise en œuvre d'une politique de stationnement règlementé, etc.,
- développement de nouveaux services : mise en place de stewards urbains etc.,
- consolidation du partenariat : association des acteurs économiques, participation à la professionnalisation des commerçants, etc.

Plus largement, la mise en place du management de centre-ville sur ces quatre sites a permis un renforcement significatif de l'attractivité des espaces commerciaux notamment par la réduction des taux de vacance et l'implantation de nouvelles enseignes et porteurs de projets.

Pour l'ensemble de ces réalisations, trois sites de l'agglomération ont été distingués par le label européen de management de centre-ville "Tocema" : Neuville sur Saône, Lyon Presqu'île et Oullins.

La nouvelle politique de management de centre-ville sur l'agglomération lyonnaise en 2010

Fort de ce bilan positif, le Conseil de communauté, par délibération du 26 avril 2010, a approuvé la poursuite de l'engagement de la Communauté urbaine dans le dispositif à hauteur de 45 000 € par an, en soutenant les trois sites labellisés Tocema : Oullins, Lyon Presqu'île et Neuville sur Saône.

Pour donner aux associations une visibilité indispensable à la mise en œuvre de leurs plans d'actions, il a été convenu que la Communauté urbaine soutienne chaque association par le biais d'une convention triennale 2010-2012. Ce soutien financier devient cependant dégressif chaque année, à partir de 2011, de 10 % afin d'encourager chaque association à développer des services marchands mais également afin de dégager des marges de manœuvre permettant de financer de nouveaux sites à intégrer dans ce dispositif.

Concernant le site de Saint Priest, les conditions n'ont pas été réunies pour présenter le niveau 1 du label Tocema et le processus d'accompagnement à la labellisation a donc été abandonné en 2009, en accord avec l'ensemble des partenaires qui se sont progressivement retirés du financement. La Communauté urbaine a attribué une subvention de 8 000 € en 2011 à l'association de management de Centre-ville de Saint Priest, à titre exceptionnel, de manière à assurer la transition et accompagner les partenaires locaux dans la définition de leur nouvelle politique en matière de commerce de proximité et d'aménagement du centre-ville. Le soutien de la Communauté urbaine et des partenaires pour le commerce de centre-ville de Saint Priest est en cours de définition et pourra prendre différentes formes : consolidation de l'association des commerçants, opération urbaine soutenue par le Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), appui à la commercialisation des rez-de-chaussée commerciaux de la ZAC Mozart, enveloppe financière à dégager dans le cadre des plans locaux de revitalisation (PLR) de l'Armée sur le quartier de l'Arsenal, etc.

L'intégration de nouveaux sites dans la politique de management de centre-ville en 2011

Sur ces bases, les partenaires du SDUC ont mis en place, courant 2010, un appel à projets permettant à de nouveaux sites de l'agglomération de s'engager dans cette démarche. Les critères de sélection, sans être exhaustifs, ont pris en compte l'importance du potentiel commercial et des zones de chalandise, le niveau de structuration et de représentativité de l'association des commerçants ainsi que sa capacité à s'investir et à mobiliser des moyens et, enfin, la forte volonté de la commune de s'inscrire dans la démarche qualité de son espace marchand. Parmi les trois sites qui ont candidaté, deux ont été sélectionnés pour intégrer la politique de management de centre-ville dès le second semestre 2011 : Villeurbanne et Lyon 7°.

Suite à cet appel à projets et dans un souci de lisibilité et de mise en cohérence de la politique de management de centre-ville menée par la Communauté urbaine, il est aussi proposé de refondre le processus pour l'ensemble des sites (Lyon 2°, Lyon 7°, Neuville sur Saône, Oullins, Villeurbanne), en assurant un soutien financier sur la période 2011 à 2014. Pour les nouveaux sites (Lyon 7° et Villeurbanne), il est néanmoins prévu, en première année de fonctionnement, un financement plus réduit compte tenu des besoins limités en période de lancement et de structuration de l'association.

Des conventions seront conclues entre la Communauté urbaine et chaque site. Pour les trois sites existants, ces conventions 2011-2014 abrogeront les conventions établies en 2010 approuvées par la délibération n° 2010-1445.

En complément, il a été proposé au troisième site candidat Lyon 8°, non retenu par les partenaires du SDUC en mars 2010, de bénéficier d'un accompagnement personnalisé lui permettant de retravailler un dossier de candidature qu'il pourra représenter le moment venu pour une éventuelle mise en place d'une politique de management de centre-ville. Si tel était le cas, un accompagnement de la Communauté urbaine serait à définir pour ce site et ferait l'objet d'une délibération du Conseil de communauté.

Synthèse du soutien au dispositif de management de centre-ville pour la période 2011-2014

Association/structure	2011	2012	2013	2014	Total 2011-2014
Tendance Presqu'île	18 000 €	16 200 €	14 580 €	13 122 €	61 902 €
Oullins centre ville	13 500 €	12 150 €	10 935 €	9 842 €	46 427 €
Centre Neuville	9 000 €	8 100 €	7 290 €	6 561 €	30 951 €
Société villeurbanaise d'urbanisme	7 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	52 500 €
Association de développement du commerce de Lyon 7°	7 500 €	15 000 €	15 000 €	15 000 €	52 500 €
<i>éventuel nouveau site</i>	-	15 000 €	15 000 €	15 000 €	45 000 €
Sous-total	55 500 €	81 450 €	77 805 €	74 525 €	289 280 €

Ces subventions s'insèrent dans les budgets prévisionnels des associations intégrant également en recettes des participations des communes, des chambres consulaires, de la Région Rhône-Alpes (pour Tendance Presqu'île), de l'Etat (à travers le FISAC), de l'association des commerçants et des autres partenaires privés.

En 2010, la subvention de la Communauté urbaine représentait 6 % des recettes prévisionnelles 2010 des associations Centre Neuville et Tendance Presqu'île, soit 30 000 € et 21 % d'Oullins Centre-ville, soit 15 000 €.

Les programmes d'actions et les critères d'évaluation

Ces subventions soutiennent la réalisation annuelle de programmes d'actions qui visent le développement de l'attractivité et de la commercialité des centres-villes. Parmi les actions, les associations veilleront plus particulièrement à renforcer la structuration entre les acteurs du centre-ville, à accroître l'accessibilité, la qualité de l'offre commerciale et les services aux consommateurs, à améliorer le cadre d'achat à travers les aménagements urbains (mobiliers urbains, propreté, charte des terrasses, espaces verts, urbanisme commercial, etc.) et à développer la communication et la promotion des centres-villes. De même, la réduction des cellules commerciales vacantes et l'implantation de nouvelles enseignes sont des indicateurs de réussite qui seront particulièrement suivis.

Chaque année, les associations transmettront à la Communauté urbaine un bilan des résultats obtenus (évolution du nombre d'adhérents, progression de la participation financière du secteur privé, nombre d'événements organisés, évolution du taux de vacance, etc.) et proposeront un programme d'actions pour l'année suivante. Ces éléments feront l'objet d'un avenant soumis chaque année au vote du Conseil de communauté.

Action expérimentale sur la logistique urbaine sur Oullins : "e-circuit d'achats chez les commerçants et livraison des courses"

Concernant le centre-ville d'Oullins, l'Association Oullins centre-ville souhaite, en complément de son action sur le management de centre-ville et à titre expérimental, développer un projet de "e-circuit d'achats chez les commerçants et livraison des courses". Il s'agit d'un projet pilote qui pourrait être étendu à d'autres communes de la Communauté urbaine et qui est basé sur le concept suivant : le client fait ses achats de produits frais sur internet ou en boutique et récupère ses courses en un lieu unique (le parking Arlès Dufour en centre-ville et ensuite le pôle multimodal de la Saulaie) ou les fait livrer sur le lieu de son choix : domicile ou lieu de travail. L'objectif est de réduire les déplacements quotidiens liés aux courses de produits frais, tout en permettant une meilleure gestion des temps. Il s'agit aussi de favoriser le dynamisme du commerce local.

Ce projet est fondé sur une étude de faisabilité réalisée en 2010 qui a montré la pertinence d'un tel service. Son pilotage sera effectué par les principaux acteurs concernés : Ville d'Oullins, Chambre de commerce et d'industrie de Lyon, Association Oullins centre-ville, Communauté urbaine de Lyon.

Le budget prévisionnel de cette opération spécifique est le suivant :

Recettes		Dépenses	
Région Rhône-Alpes	50 000	coordination du projet - prestation informatique	106 070
Fonds européen de développement régional (FEDER)	50 000	frais généraux	8 000
Communauté urbaine de Lyon	10 000	frais de communication	41 500
participation du privé	45 570		
Total	155 570	Total	155 570

L'Association Oullins centre-ville sollicite la Communauté urbaine de Lyon pour un soutien financier complémentaire de 10 000 € pour conduire cette expérimentation, sachant qu'à son terme, dans 2 ans, le modèle économique sera exclusivement privé ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - le principe d'un financement en fonctionnement d'un montant global de 244 280 € au profit des associations : Tendance Presqu'île, Oullins centre ville, Centre Neuville, Association de développement du commerce de Lyon 7° et Société villeurbanaise d'urbanisme, dans le cadre de la politique de management de centre-ville, pour leurs programmes d'actions 2011-2014, selon la répartition suivante :

- 61 902 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 46 427 € au profit de l'association Oullins centre ville,
- 30 951 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 52 500 € au profit de la Société villeurbanaise d'urbanisme,
- 52 500 € au profit de l'Association de développement du commerce de Lyon 7°,

b) - l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant global de 65 500 € au profit des associations : Tendance Presqu'île, Oullins centre ville, Centre Neuville, Association de développement du commerce de Lyon 7° et Société villeurbanaise d'urbanisme, dans le cadre de la politique de management de centre-ville, pour l'année 2011, selon le détail suivant :

- 18 000 € au profit de l'association Tendance Presqu'île,
- 23 500 € au profit de l'association Oullins centre ville, dont 10 000 € pour le projet de logistique urbaine "e circuit d'achats",
- 9 000 € au profit de l'association Centre Neuville,
- 7 500 € au profit de la Société villeurbanaise d'urbanisme,
- 7 500 € au profit de l'Association de développement du commerce de Lyon 7°,

c) - l'abrogation des 3 conventions, approuvées par délibération n° 2010-1445 du 26 avril 2010, conclues avec les associations Centre Neuville, Tendance Presqu'île et Oullins centre-ville,

d) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et chacune desdites associations définissant, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdites conventions.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits ou à inscrire au budget principal - exercices 2011, 2012, 2013 et 2014 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0868.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 24 octobre 2011.